

NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2023 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m3) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1,91 € TTC.
Assainissement de l'eau :	3,02 € TTC.
Montant total :	4,93 € TTC.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

Oloron Ste Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante.

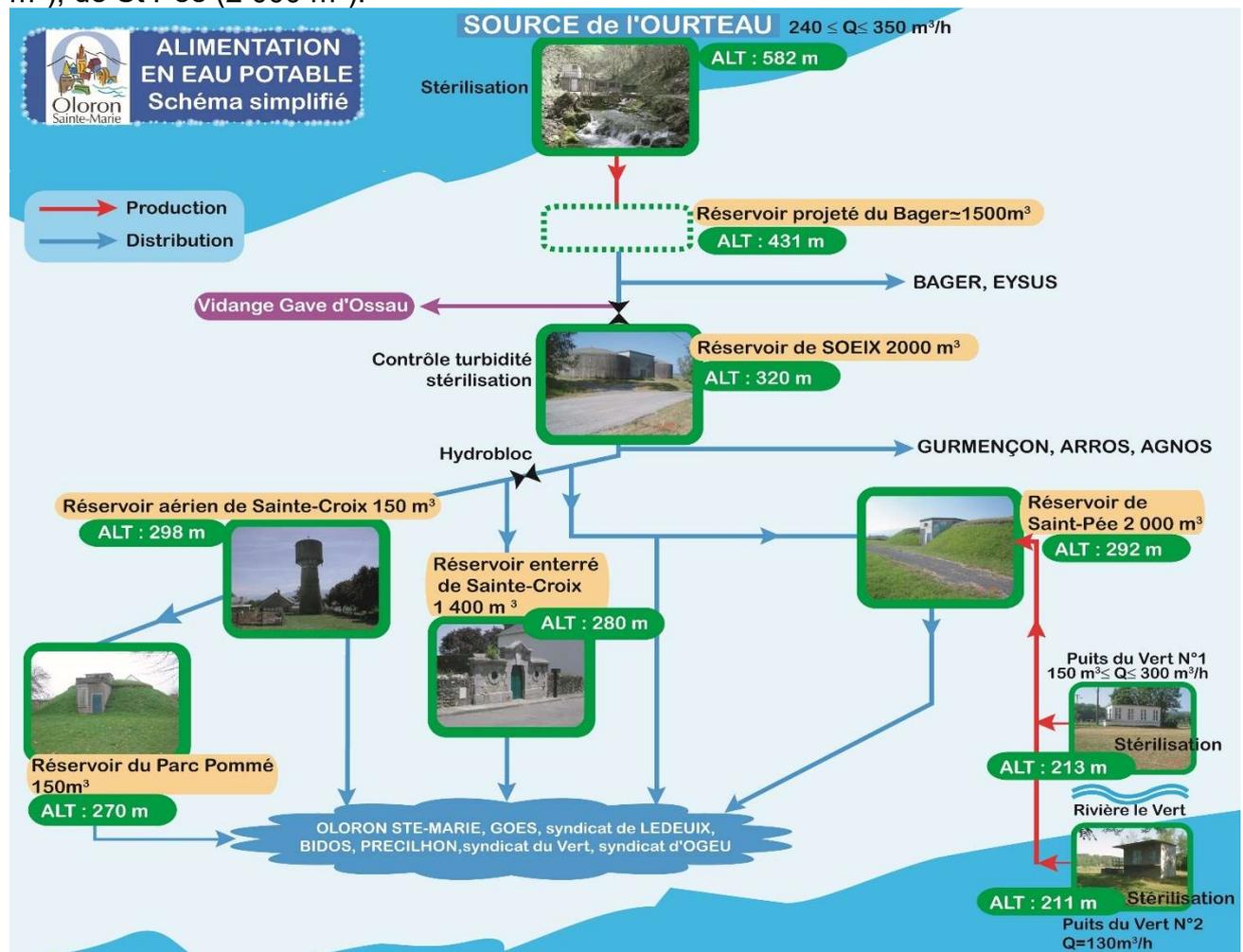
Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste Marie et du territoire proche par :

- Trois points de production :
 - La Source du l'Ourtau située dans le massif karstique du Bager,
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert.

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :

Réservoirs : du Bager Sud (capacité : 40 m³), de Soeix (2 000 m³), de Ste Croix (1 550 m³), de St Pée (2 000 m³).



La connexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2023 était de 20 009 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du l'Ourtau

peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2023, 710 325 m³ ont été ainsi détournés pendant les 84 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2023 a été marquée par des périodes de sécheresse importantes (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 984 mm/m²)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste Marie comporte 110 km de canalisations (hors branchements).

Il est constitué de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 457 habitants) et les communes avoisinantes (6 503 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau est estimé à 90%.

L'ensemble du réseau est reporté sous format infographique sur fond cadastral. Système d'Information Géographique (SIG).

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 0,470 km	Taux de renouvellement : 0,43%	2023
--	---------------------------------------	--	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2023, la Source du l'Ourtau, ressource principale, a fourni 79 % des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce, pendant les périodes d'étiage de la Source et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m³/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m³/h

- Source du l'Ourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m³/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel au niveau du réservoir de Soeix. Le programme de travaux, engagé en 2016 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le l'Ourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du l'Ourtau - (1)	2 807 229 m³
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	1 341 268 m³
Volume prélevé Puits I et II - (3)	412 890 m³
Volume importé – Faget – (4)	20 009 m³

Volume produit utile – (1+3+4)-(2)**- Volumes distribués**

Pour l'année 2023, 1 318 558 m³ ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	394 377 m ³
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés) – (*)	267 027 m ³
Usage industriel	161 572 m ³
Usage agricole	5 576 m ³
Vente en gros	490 006 m ³

(*) Volumes non comptabilisés : essais et raccordements sur les poteaux d'incendie, vidange des ouvrages de stockage dans le cadre des campagnes annuelles de nettoyage et désinfection, utilisation de l'eau pour des usages communaux (arrosage, nettoyage voirie, entretien réseau d'eaux usées,...), fonctionnement régulier des vidanges antennes réseau amont réservoir de Soeix.

- Autres indicateurs du réseauRendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine, les volumes nécessaires au nettoyage et à l'entretien annuel règlementaire des ouvrages de stockage d'eau potable.

« Volume produit » : volume produit par la Source du Lourtau et les stations de pompage du Vert.

Rendement	70,6	Année 2023
------------------	-------------	-------------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m³/km/j)	21,10	Année 2023
-----------------------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m³/km/j)	14,45	Année 2023
---------------------------------	--------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est constitué de 221 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur le territoire de la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et réglementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux. La synthèse des essais est systématiquement transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie municipale directe dotée de la seule autonomie financière.

La Régie des Eaux a pour objet l'exploitation administrative, financière et technique du service des eaux.

Elle est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal d'Oloron Sainte Marie par un Conseil d'Exploitation et son Président.

Le Conseil d'Exploitation est composé de six membres issus du Conseil municipal.

La durée de leur fonction ainsi que la durée du mandat du Président et du Vice-Président est celle du mandat municipal.

Compétences :

- Production et traitement de l'eau,
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle),
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution – canalisations et branchements),
- Gestion dispositif de défense incendie,
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants,
- Relevés des compteurs / Facturation,

- Prestations pour communes et syndicats avoisinants par le biais de conventions – Interventions de recherche de fuites, Contrôle qualité, Essais annuels hydrants.

- Prestation de service pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Estos-Lédeux Verdets régie par convention sur la base du contrôle et du suivi du réseau (relevé compteurs de sectorisation, contrôle du fonctionnement des équipements, contrôle qualité), du relevé annuel des compteurs abonnés et de la maintenance du réseau (dispositifs de comptage).

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	28
Fuite branchement (compteur compris)	33
Demande d'un abonné/ problème de pression	5
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	4
Intervention Télétransmission (1)	48
Divers (2)	13

- (1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.
- (2) Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2023 :

Interventions réparties de la façon suivante :

- 11 concernent les réparations sur le réseau,
- 27 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Situation administrative des captages :

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice de protection	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem
Source du Lavoir – SIAEP d'Ogeu les Bains	5 Mars 2019	0.80	Gestion SIAEP d'Ogeu les Bains – DSP SAUR

Suite à la procédure réglementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Une réactualisation des périmètres de protection du captage du l'Ourtau est en cours de réalisation.

Suivi de la qualité de l'eau :

Le Code de la Santé Publique fixe les conditions sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

Ainsi, l'Agence Régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine – Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques établit un programme annuel d'analyses.

Ce contrôle concerne la totalité du réseau – des sites de production au robinet de l'abonné.

Le contrôle est basé sur l'analyse de paramètres liés à la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau.

Le contrôle porte sur trois unités de distribution distinctes :

« Oloron » - desserte par Source du l'Ourtau / Puits du Vert N°1 / Puits du Vert N°2

« Bager » - desserte par Source du l'Ourtau

« Faget » - desserte par Source du Lavoir (Ogeu les Bains)

Bilan 2023 de la qualité des eaux distribuées :

Paramètres d'intérêt pour la potabilité de l'eau :

PARAMETRES	OLORON – FAGET	OLORON – BAGER	OLORON
BACTERIOLOGIE			
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.	Nombre de prélèvements effectués : 18 Conformité : 100% Valeur maxi : 0 n/100 ml	Nombre de prélèvements effectués : 10 Conformité : 100% Valeur maxi : 0 n/100 ml	Nombre de prélèvements effectués : 27 Conformité : 100% Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES			
Eléments provenant de pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Maximum réglementaire : 50 mg/L	Nombre de prélèvements effectués : 5 Valeur moyenne : 6,67 mg/l Valeur maxi : 7,07 mg/l	Nombre de prélèvements effectués : 2 Valeur moyenne : 1,19 mg/l Valeur maxi : 1,58 mg/l	Nombre de prélèvements effectués : 8 Valeur moyenne : 1,95 mg/l Valeur maxi : 5,03 mg/l
PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS			
Le terme « pesticides » regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements effectués : 2 Conformité : 100% Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0 microgramme/L	Nombre de prélèvements effectués : 1 Conformité : 100% Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0 microgramme/L	Nombre de prélèvements effectués : 3 Conformité : 100% Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR			
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L.	Nombre de prélèvements effectués : 2 Valeur moyenne : 0,0369 mg/L Valeur maxi : 0,0406 mg/L	Nombre de prélèvements effectués : 2 Valeur moyenne : 0,0234 mg/L Valeur maxi : 0,0234 mg/L	Nombre de prélèvements effectués : 3 Valeur moyenne : 0,0344 mg/L Valeur maxi : 0,0450 mg/L
DURETE			
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements effectués : 5 Valeur moyenne : 17,7°f Valeur maxi : 18,4°f	Nombre de prélèvements effectués : 5 Valeur moyenne : 18,4°f Valeur maxi : 18,5°f	Nombre de prélèvements effectués : 8 Valeur moyenne : 17,9°f Valeur maxi : 19,7°f
TURBIDITE			
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2		Nombre de prélèvements effectués : 18 Conformité : 80%	

NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1NFU.		Valeur maxi : 1,72	Envoyé en préfecture le 18/07/2024 Reçu en préfecture le 18/07/2024 Publié le  ID : 064-216404228-20240715-DEL_24_07_1527-DE
--	--	--------------------	---

La totalité des analyses est conforme à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Conclusion sanitaire Agence Régionale de Santé :

« L'eau distribuée en 2023 pour les trois unités de distribution :

Pour les paramètres bactériologiques : Eau de bonne qualité bactériologique

Pour les paramètres physico-chimiques : Eau de bonne qualité physico-chimique »

- Une turbidité élevée a été constatée 1 fois

Autocontrôle :

Le Service des Eaux assure un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

Des analyseurs de chlore en ligne ont été mis en place sur les réservoirs de Soeix, St Pée et Ste Croix.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 - Le prix de l'eau

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel),
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Eléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2023, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe :

18,00 € par facturation soit 36,00 € pour l'année + TVA : 5,5 %

(Total redevance 37,98 €/an).

2) Prix du mètre cube distribué :

- Eau :	1,40 € par mètre cube.
- Redevance Prélèvement :	0,072 € par mètre cube.
- Redevance de l'Agence de l'eau :	0,330 € par mètre cube.
- T.V.A :	5,5 %
Total	: 1,91 € T.T.C.

c) La facture d'eau

Etablie pour 2022 et 2023, elle est annexée à la note liminaire.

Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2022.....	515,62 €.
- 2023.....	645,46 €.

Ce qui représente une augmentation de : 129,84 €/an

c) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 22,8% - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Oloron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière.

Impayés	Taux	22,8
	Montant	749 522,43
Versement au F.D.S	Montant	3 429,95
C.C.A.S	Montant	1 141,26

2 - Les autres indicateurs financiers

Le résultat de clôture du budget de fonctionnement s'est élevé à : 363 159,28 €

- Dépenses réelles : 1 146 706,49 € HT
- Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne : 80 841,26 € HT
- Redevance pollution domestique : 189 519,50 € H.T.
- Recettes réelles : 1 743 288,05 € HT

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à 323 651,38 € HT

a) Recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La vente en gros aux communes et syndicats avoisinants. Le produit de cette vente s'est élevé à 207 410,23 €.

- La vente aux abonnés Oloronais.
Le produit de cette vente s'est élevé à 893 588,91 €.

- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 15 708,58 €.

- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 6 690,18 € à partir d'une facturation de 5,00 H.T € par compteur relevé.

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 2 582 692,62 € au 31/12/2023.

c) Actions sur le réseau de distribution

- Pose de 10 compteurs sur branchements neufs.
- Pose de 81 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.
- Création de 8 branchements abonnés neufs
- Campagne de remplacement de vannes de sectorisation sur le réseau de distribution – Quartier Pondheil.

d) Actions réalisées en 2023

1) Réseau de distribution

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable Bld Henri Laclau (partie)
Consistance des travaux : remplacement de 170 ml de canalisation de distribution et 6 branchements.
Montant H.T : 38 537,00 €
- Travaux de réhabilitation canalisation principale - Quartier Faget Bas
Consistance des travaux : remplacement de 300 ml de canalisation de distribution.
Montant H.T : 12 726,00 €
- Travaux de réhabilitation branchements eau potable Rue Révol
Consistance des travaux : remplacement de 47 branchements.
Montant H.T : 39 950,00 €

2) Ouvrages / Equipements hydrauliques

- Réservoir de Soeix – Réhabilitation Hydroblocs cuves
Montant H.T : 3 890,00 € H.T

- Travaux sécurisation sites (clôtures, portes accès ouvrages) – Réservoir St Pée, Poste connexion ligne pilote St Pée, Surpresseur Faget.
Montant H.T : 13 483,00 €
- Création poste surpression – Réservoir St Pée.
Montant H.T : 22 464,00 €
- Réhabilitation poste surpression Faget.
Montant H.T : 15 683,00 €

3) Divers

- Mise en place dispositif de Télérèlevé des compteurs d'eau
Attributaire marché : Ent. BIRDZ / EAE
Montant marché réalisé : 62 255,00 €
- Acquisition loggers / corrélateur (recherche de fuites réseau)
Montant H.T : 9 249,00 €
- Acquisition débitmètre
Montant H.T : 2 940,00 €
- Borne puisage monétique – ZA Lanneretonne
Montant H.T : 12 573,00 €

4) Etude

- « Travaux de restructuration du réseau de collecte d'eau brute de la zone du l'Ourtau » -
Montant total opération : 2 080 000,00 € HT

Montant réalisé 2023 : 38 742,00 € (Maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, étude d'impact,..)

e) Programme d'actions à venir – 2024

1) « Travaux de restructuration du réseau de collecte d'eau brute de la zone du l'Ourtau »

Marché travaux : 1 671 010,00 € HT

Travaux électrification Source du l'Ourtau, Bâche du Bager : 219 544,00 € HT

2) Travaux de réhabilitation réseau de distribution

- Travaux de réhabilitation du réseau de l'Avenue Charles et Henri Moureu
Consistance des travaux : remplacement de 310 ml de canalisation de distribution et 14 branchements, renforcement de la défense incendie.
Montant H.T : 120 000,00 €

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable
- Consistance des travaux : remplacement 130 ml de branchements.

Montant H.T : 60 000,00 €

3) **Ouvrages / réseau**

- Travaux sécurisation et régulation réseau transit liaison réservoirs de Soeix/St Pée/Ste Croix,
Réhabilitation branchements RD6.

Montant total H.T : 120 000 €

- Travaux maçonnerie, peinture – Réservoir de St Pée.

Montant total H.T : 15 000 €

- Réhabilitation poste suppression Moulia – St Pée.

Montant H.T : 16 695,00 €

4) **Travaux de réhabilitation dispositif de production du l'Ourtau / canalisation d'adduction**

Consistance des travaux : travaux de réhabilitation tronçon de canalisation (Source du l'Ourtau / Pont du Laguns), réhabilitation et mise en conformité du captage, mise en service bêche du Bager ;

Montant H.T : 1 960 000,00 € H.T

Opération répartie sur 2023/2024

5) **Parc compteurs**

Acquisition compteurs

Montant H.T : 8 000,00 €

6) **Etudes**

- « Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau »

Montant H.T : 31 800,00 €

- Réactualisation Périmètre de Protection – Source du l'Ourtau

Montant H.T : 25 000,00 €

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ; ce zonage a été réactualisé et soumis à enquête publique du 26/12/2018 au 14/01/2019.

- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est encadré par quatre arrêtés préfectoraux :

- ✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006,
- ✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005,
- ✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon,
- ✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

- ✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec,
- ✓ de maîtriser le rendement épuratoire de la station avant rejet au gave dans un cadre réglementaire (respect des concentrations maximales admissibles et des rendements minimum à atteindre).

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées. La réactualisation de ce schéma directeur a été engagée et achevée en 2018, de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences règlementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage, par exemple),
- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations),
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique que pour celle issue des artisans et industries du territoire,
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes,

Elle a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La situation en 2023 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus de 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 13 511 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues) en 2023.

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 5 791 abonnés parmi les 10 616 habitants de la commune (INSEE 2021). Le réseau de collecte, qui est à près de 31 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 95,17 km hors collecte EP et, a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 28 déversoirs d'orage et de 25 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés de la zone d'assainissement collectif sont :

- les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rue Louis Barthou) pour lesquelles une campagne de rappel de l'obligation de raccordement s'est effectuée cette année encore. Une campagne de contrôle a été organisée en 2023, avant les travaux de voirie prévus dans cette rue, certaines copropriété ont régularisé leur situation, d'autres sont en cours,
- une poche de rejet (Rue Palassou) a été résorbée et raccordée au système de collecte via la construction d'un réseau de collecte en terrain privé, ainsi, 20 rejets directs ont pu être supprimés,

Travaux :

- des travaux ont été effectués/engagés dans le courant de l'année 2023, ils sont développés en partie B,

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service communal d'assainissement a réalisé 7 branchements neufs cette année (devis et factures émanant du service sur la base de la grille de prix réactualisés).

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 192 306 m³** d'eaux usées (3 267 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **913 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec la même quantité de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2023	Objectif de rendement minimal réglementaire	
DCO EB	599,4		1 701,2			Temps sec	Temps pluie
DCO ET	35,2	125	116,9	56,01 t	93,75 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	258,6		823,1				
MES ET	8,5	35	27,8	24,67 t	96,44 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	259,4		810,7				
DBO₅ ET	4,5	25	14,4	24,69 t	98,13 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	46,4		150,1				
NGL ET	7,1	15	24,5	3,91 t	83,29 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes / ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2023 :

- ✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;
- ✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de trois pour l'année 2023 : (28/09/2023) pour Légugnon ; (27-28/03/2023 & 11-12/09/2023) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le



ID : 064-216404228-20240715-DEL_24_07_1527-DE

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines de Cléron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Laulhère, Poral, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (207,2 m³ traités en 2023), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (212,5 t), du traitement des matières de vidange (1 108,0 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS théorique) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut).

Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement de la station d'épuration de Légugnon (SANDRE 0564422V006) sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2023, 7 045 m³ d'eaux usées (19,3 m³/j en moyenne).

Cette année, 2bilan d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	9,3	80,3
DBO ₅	2,0	86,2
MES	6,2	92,8
NGL	1,2	32,8

Les boues sont stockées et minéralisées sur quatre lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble environ 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005.

Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Haut Béarn et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée.

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Composantes du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement, de la T.V.A. et, d'une part fixe.

Au 1^{er} janvier 2023 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube :	2,500 € H.T.
- Redevance collecte :	0,250 € H.T.
- Part fixe :	14,860 € H.T/foyer/an
- T.V.A :	10,0 %.

PRIX (pour 120 m³/an sans part fixe) : 3,02 € T.T.C./ m³

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif (492 352 m³ facturés) a été en 2023 de 1 322 349,68 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 3 020,00 € (station d'épuration de Soeix, les STEP > 2000 EH n'étant plus éligibles),
- La facturation pour contrôle des branchements et autres prestations d'un montant de : 17 804,45 € HT,
- La facturation des travaux réalisés par la régie pour les administrés d'un montant de : 10 528,26 € HT,
- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 35 508,14 € HT,
- Les taxes de raccordement d'un montant de : 11 800,00 € HT,
- Les redevances « collecte » reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 140 050,84 €.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 3 119 212,00 € au 01/01/2024,

Le ratio de désendettement en 2023 s'établit à 5,3.

c) Les autres indicateurs financiers

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 102 549,83 €.

Le résultat du budget d'investissement s'établit à + 173 240,73 €.

Pour information, en intégrant les restes à réaliser, le résultat de la section d'investissement s'élève à - 16 539,58 €.

Le résultat global de clôture laisse donc apparaître un excédent de 275 790,56 €.

Le résultat des restes à réaliser s'établissant quant à lui à 189 780,31 €.

d) Actions réalisées / payées en 2023

- L'achèvement des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées de la rue Palassou (du n°41 au n°79, soit 20 branchements), après mise en conformité des branchements (mise en séparatif des EU/EP), pour rappel pour un montant global de 168 981,50 € HT,
- Diverses opérations de restauration/réhabilitation des réseaux : mise en séparatif rues du Gr Gl Bordes & M. Loubens, L. Barthou & de Révol, reprise (restauration) d'un tronçon de collecteur affaissé rue G. Messier, rue Léon Jouhaux reconstruction d'un regard sur l'émissaire pluvial dans le Gave d'Oloron, pour un montant de 361 837,47 € HT,
- Le réaménagement des infrastructures d'assainissement (pompes et équipements essentiellement) pour un montant de 36 632,81 € HT,
- Le remplacement de l'enceinte thermostatique de l'analyseur de DBO5 et, de la pompe à vide (analyse des MS) au niveau du laboratoire de la station d'épuration, pour un montant de 3 626,30 € HT,
- L'étude pour l'optimisation de la filière « boues » (centrifugeuse), « l'Analyse des Risques de Défaillance » (ARD), « Vérification Périodique d'Autosurveillance » (VPA), le dossier de demande pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement accompagné d'un volet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement, la campagne de mesure des micropolluants (4RSDE), pour un montant total de 47 569,30 € HT,
- L'achèvement des travaux de réhabilitation des WC publics Place des Oustalots, opération engagée en 2022 pour rappel pour un montant total de 78 927,43 € HT.

e) Programme d'actions à venir (2024)

- Achèvement des travaux engagés en 2023 (optimisation des équipements de la filière « boues », reprise en toiture des silos de fermentation (compostage) couplée à des panneaux photovoltaïques, réaménagement du PR Barthou),
- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur d'Assainissement (dégrillage de la surverse du bassin d'orage en station d'épuration et déplacement

du préleveur P5, fiabilisation du système d'autosurveillance, modernisation des postes de refoulement, réhabilitation de G. Messier, mise en séparatif rue J. Jaurès (dernière tranche, Lasseube),

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 064-216404228-20240715-DEL_24_07_1527-DE

- Travaux coordonnés à d'autres opérations (EP rue du Balaitous à l'occasion de la reprise des réseaux de gaz et d'eau potable, EP rue L. Jouhaux, reprise EP place des Fontaines suite à la résurgence d'une source, réutilisation des EP stockées au CTM),
- Audit énergétique des équipements d'assainissement.